



# Séance plénière

# Commission Locale de l'Eau SAGE du Loir

16 novembre 2021 – Montval-sur-Loir



# Ordre du jour

- 1. Nouvel arrêté de composition de CLE, accueil des nouveaux élus
- 2. Retour sur le Bureau et la Commission inondations
- 3. Retour sur les trois groupes de travail techniques et plan d'actions 2022
- 4. Plan de communication 2022
- 5. Avis sur le SCoT des Territoires du Grand Vendômois
- 6. Questions diverses



# Ordre du jour

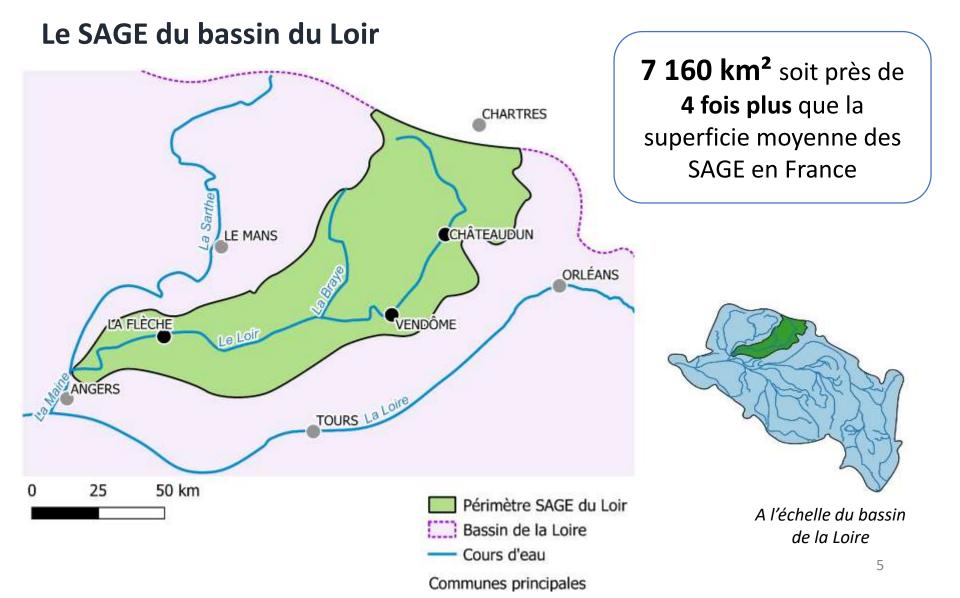
- 1. Nouvel arrêté de composition de CLE, accueil des nouveaux élus
  - 2. Retour sur le Bureau et la Commission inondations
  - 3. Retour sur les trois groupes de travail techniques et plan d'actions 2022
- 4. Plan de communication 2022
- Avis sur le SCoT des Territoires du Grand Vendômois
- 6. Questions diverses

# Nouvel arrêté de composition de CLE

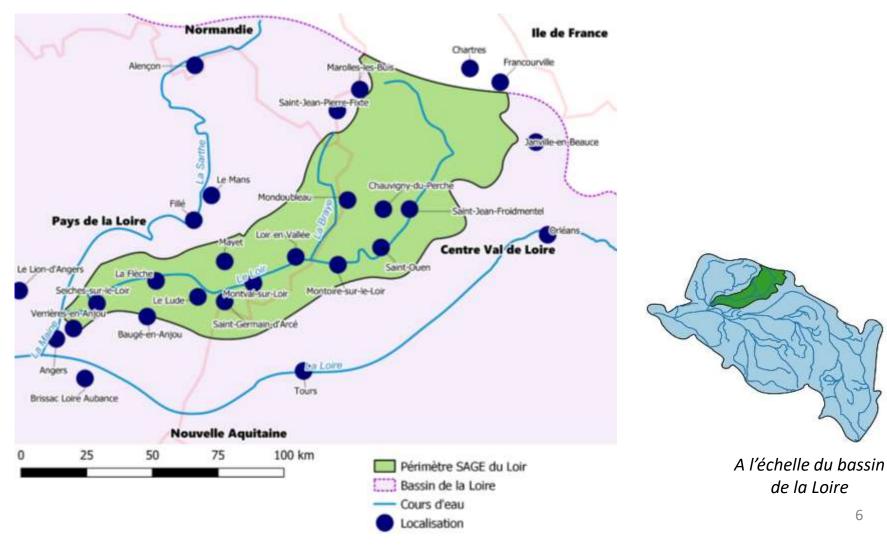
- Envoyé par courrier par la Préfecture 72
- Disponible sur le site de la Préfecture et du SAGE
- ✓ Diffusé par mail par la CLE du SAGE

### Suite aux élections régionales et départementales :

- ❖ Arrêté de composition de CLE du 5 octobre 2021 n°DCPPAT 2021-0210
- ❖ 4 nouveaux élus (1er collège) :
- Madame Estelle COCHARD Conseillère régionale du Centre Val-de-Loire (Région CVL)
- Monsieur Hervé BUISSON Conseiller départemental du canton d'Illiers-Combray (28)
- Monsieur Thierry BRACQUEMOND Conseiller départemental du Canton de Meung-sur-Loire (45)
- Madame Valérie GERVES Conseillère départementale du canton de Loches (37)

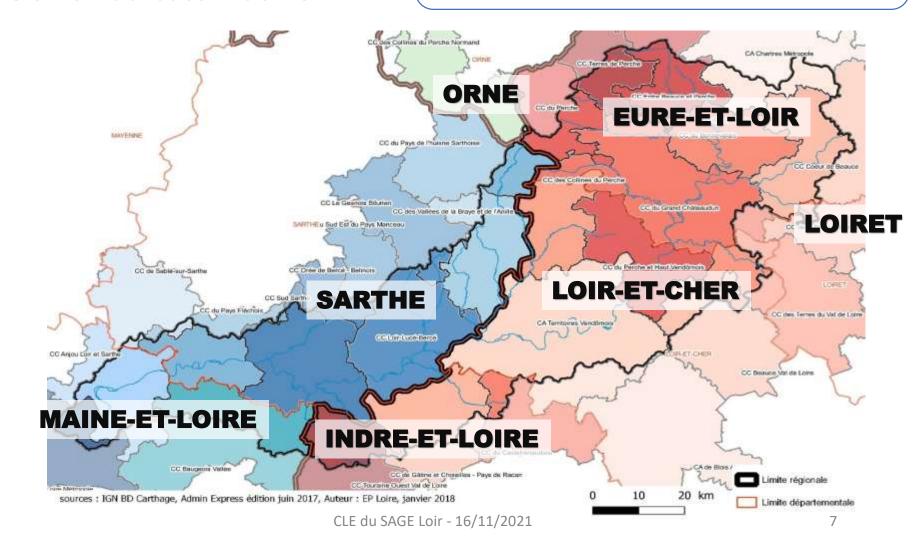


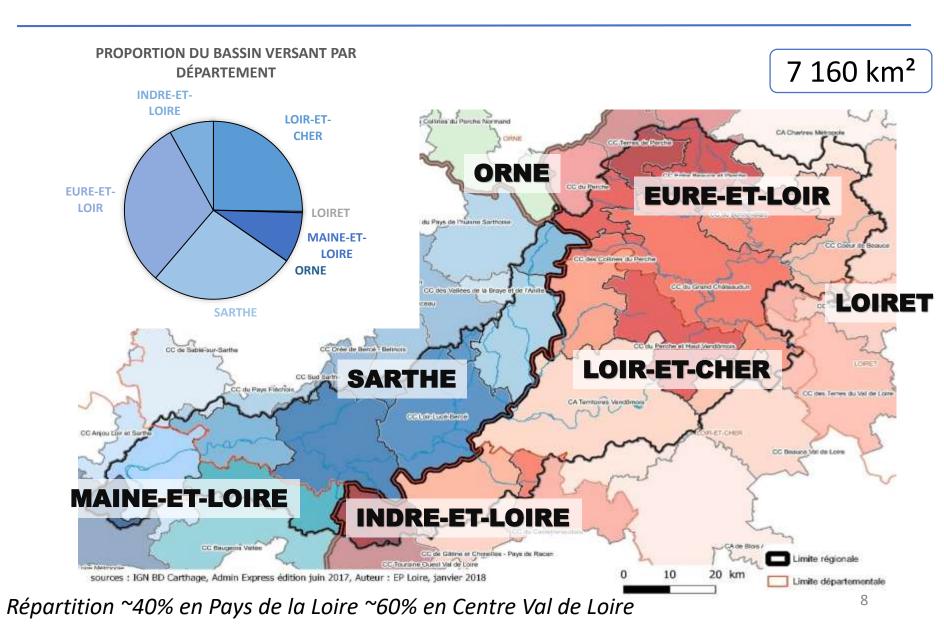
# Localisation d'une partie des membres de la CLE



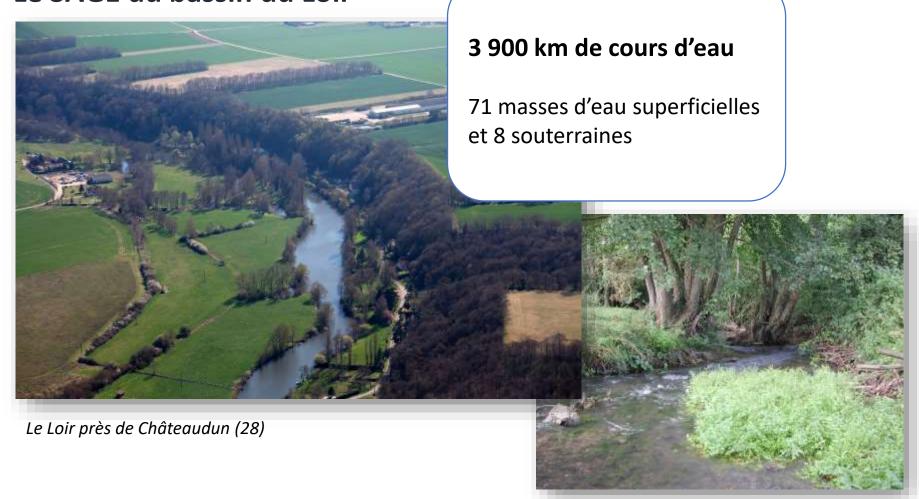
### Le SAGE du bassin du Loir

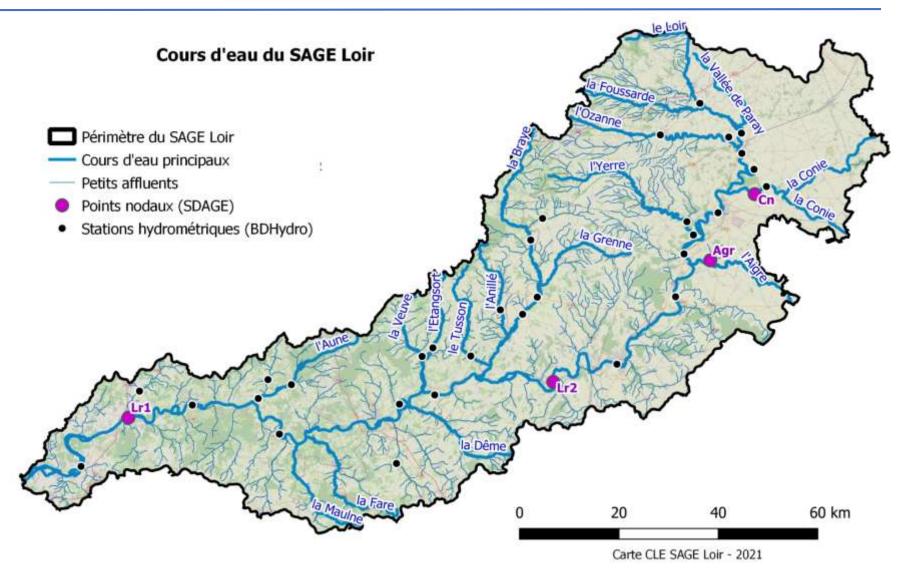
Sur **3 régions et 7 départements** 420 communes pour 284 000 hab.



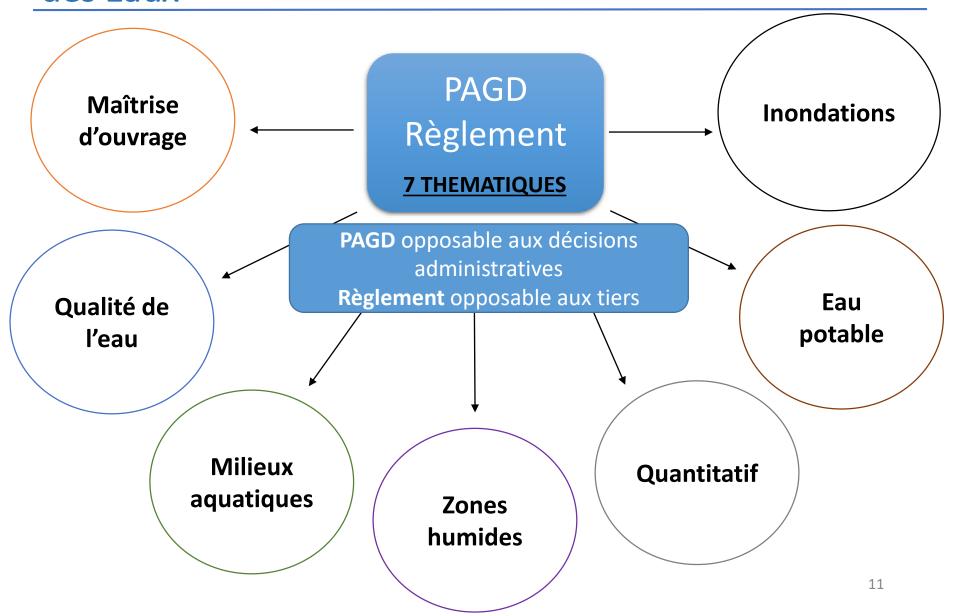


### Le SAGE du bassin du Loir





# La procédure Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



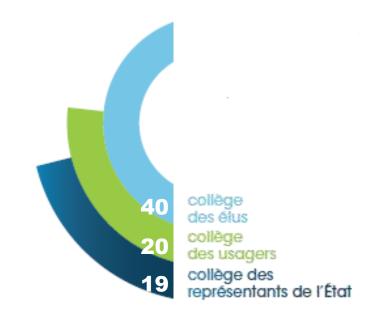
# La procédure Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

### La Commission Locale de l'Eau

Composée de 79 membres, elle a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre le SAGE.

Elle se réunit en moyenne 2 fois par an (1 à 4 fois).

Ses membres sont désignés par arrêté préfectoral.



Pour fonctionner, la CLE a besoin d'une **structure porteuse** qui assure l'animation et le suivi technique, administratif et financier du SAGE : c'est l'**Établissement public Loire**, désigné en 2007.



### Equipe d'animation de la CLE SAGE Loir :

- 1 ETP animatrice
- 0.546 ETP appui (secrétariat, financier, etc.)

# Point sur le Comité Régional de la Biodiversité CVL

La CLE est membre du **Comité régional de la biodiversité (CRB) Centre-Val de Loire**.

Elle y est représentée par un titulaire et un suppléant issus du 1<sup>er</sup> collège et en région Centre-Val de Loire.

L'arrêté de composition du CRB va être renouvelé.

Ancien titulaire : Philippe Chambrier, adjoint au maire de Vendôme

Ancien suppléant : Catherine Côme



<u>Titulaire</u>: Philippe Chambrier, adjoint au maire de Vendôme

Suppléant : Mme Estelle Cochard, conseillère régionale Centre Val-de-Loire

❖ Validation par la CLE ?

Centre-Val de Loire



# Ordre du jour

- 1. Nouvel arrêté de composition de CLE, accueil des nouveaux élus
- 2. Retour sur le Bureau et la Commission inondations
  - 3. Retour sur les trois groupes de travail techniques et plan d'actions 2022
  - 4. Plan de communication 2022
  - Avis sur le SCoT des Territoires du Grand Vendômois
  - 6. Questions diverses

# Retour sur le Bureau du 30/09

Un Bureau de CLE s'est tenu le jeudi 30 septembre après-midi à La Flèche.

(9 membres présents et 1 représenté sur 24, soit 42%)

### Les points suivants ont été abordés :

- 1. Retour rapide sur les actions
- Avis sur le Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) de gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents
- 3. Avis sur le projet de Contrat Territorial Eau en Loir aval
- 4. Calendrier du dernier trimestre, préparation de la CLE de novembre et programmation 2022

2 Avis favorables avec remarques

Compte-rendu et diaporama disponibles sur le site du SAGE

# Retour sur le Bureau du 30/09

### <u>Projet de Contrat Territorial Eau en Loir aval :</u>

Projet présenté devant les instances des financeurs (Agence et Région) en novembre Signature administrative prévue avant la fin de l'année pour un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2022, CLE signataire

Signature médiatique prévue en début d'année 2022 (pressentie 04/02/22)

- Coordination du CT assurée par l'EP Loire conformément à la demande de la CLE
- M. Claude Jaunay est l'élu référent de la démarche sur le territoire conformément à la volonté du COPIL
- L'EP Loire recrute un agent coordinateur du Contrat, qui assurera aussi un appui au SAGE

- Une Commission Inondations s'est tenue le 18/10 en visioconférence, sous la présidence de M. Philippe CHAMBRIER (28 participants)
- ❖ Ordre du jour : présentation de la dernière phase de l'étude « zones d'expansion des crues »

### Etude « zones d'expansion des crues »

PHASE 1 : Préciser les limites et décrire les ZEC présélectionnées

PHASE 2 : Evaluer leurs fonctionnalités à l'aide de modélisations hydrauliques

#### PHASE 3:

- Etudier les scénarios d'actions différenciées :
  - Préservation des zones d'expansion efficaces
  - Optimisation de certaines ZEC par augmentation de leur caractère inondable ou augmentation du ralentissement du pic de crue
- Evaluer les coûts et bénéfices attendus.

Fin de l'étude

### **Etude du Surstockage (= casiers de stockage)**

- Bénéfices / inondations
  - Pas de bénéfice en termes de dommages évités
  - Ralentit la propagation jusqu'à un certain débit : gain de temps d'anticipation pour la gestion de crise

### Coûts

- 500 à 1000 €HT/ml de digues en terre, et 2000€HT/ml de digue déversante
  - Vendôme : 4250 m de digue = 2.1 million d'euros minimum
  - La Flèche : 4440 m de digue = 2.2 million d'euros minimum
- Entretien: 5000€HT/km/an, Gestion: 2200 €HT/km/an, VTA: 1000€HT/km/2ans
- + Acquisitions foncières + rétablissements des servitudes
- **Contraintes**: Protection des enjeux surinondés ? dédommagements /activités agricoles ? Règlementation Gémapi de gestion des ouvrages, Impact paysager, morcellement, ...

**Même résultats pour l'implantation de haies** = pas de bénéfices en termes de dommages évités même en plantant 700 km de haies par ZEC. Les haies ne freinent pas sensiblement la crue.



### Conclusions de l'étude :

- Des ZEC qui fonctionnent déjà bien : pas possible de les optimiser davantage => préservation des ZEC indispensable pour éviter d'aggraver les inondations en aval
- Les fonctionnalités des ZEC et l'aléa inondation se jouent à l'échelle des bassins versants
- Pas d'intérêt dans les cas étudiés à agir sur l'aléa (gestion des écoulements et protection par construction de digues) : en revanche possibilité d'agir sur les enjeux

### Autres outils de prévention des inondations :

- Connaissance et conscience du risque
- Alerte et gestion de crise

### Agir sur les enjeux plutôt que sur l'aléa inondation :

- Réduction de la vulnérabilité : adaptation du bâti
- Prise en compte du risque dans l'urbanisation actuelle et future

Construction en cours du programme d'études préalables au **programme d'actions et de prévention des inondations du Loir**, et qui identifie des actions précises



# Ordre du jour

- 1. Nouvel arrêté de composition de CLE, accueil des nouveaux élus
- 2. Retour sur le Bureau et la Commission inondations
- 3. Retour sur les trois groupes de travail techniques et plan d'actions 2022
- 4. Plan de communication 2022
- Avis sur le SCoT des Territoires du Grand Vendômois
- 6. Questions diverses

# Retour sur les trois groupes de travail techniques et plan d'actions 2022

### Des questionnements issus de la CLE de mai

La CLE du 20 mai a priorisé 3 thématiques. Dans ce cadre 3 **groupes de travail techniques** on été organisés.

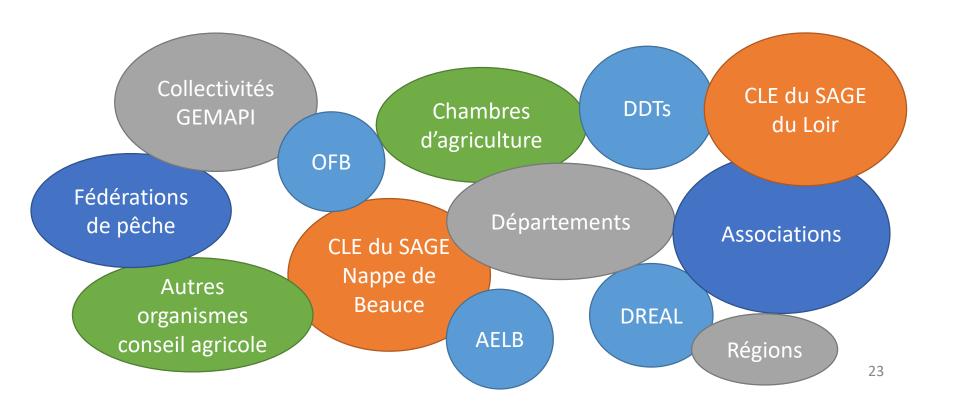
GT « continuité écologique » le 01/10 Présidé par M. Laurent BOREL GT « gestion quantitative » le 19/10 Présidé par M. Claude JAUNAY GT « qualité des milieux » le 26/10 Présidé par M. Martial LECOMTE

<u>Objectifs généraux</u>: faire un point sur la **situation et l'avancement du SAGE**, permettre la **circulation des informations entre partenaires** techniques (en particulier non membres de la CLE), échanger sur la **suite des démarches** à partir de 2022.

# Retour sur les trois groupes de travail techniques et plan d'actions 2022

### Bilan global des GT techniques

- ✓ Très bonne participation : moyenne de 26 participants par réunion
- ✓ Groupes de travail appréciés par les participants
- ✓ Nombreux échanges et des propositions présentées ce jour à la CLE



### Point financier préalable

Certaines propositions des GT, comme les études, demandent un financement.

- ❖ Règle de financement des actions : 100 % de financement sans contribution des collectivités membres de l'EP Loire (cf. statuts de l'EP Loire)
- ❖ Le plus souvent, financeur principal = Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Co-financements selon le type d'actions :
  - des collectivités (<u>Régions</u>, Départements, EPCI-FP) sous forme de subventions qu'elles soient membres ou non membres de l'EP Loire,
  - de l'Europe,
  - de l'Etat,
  - des autres partenaires tels que les chambres d'agriculture, fédérations de pêche, banque des territoires, etc.

→ Les financeurs seront sollicités et l'action ne pourra être réalisée que sous réserve d'obtention des fonds (pas de certitude)

### Point financier préalable

Rappel financements des 2 études réalisées depuis l'approbation du SAGE en 2015 :

Année début	Intitulé	Coût	Financement
2016	Etude volumes prélevables	93 029 € TTC	Agence de l'eau : 60 % Région Centre Val de Loire : 12 % Région Pays de la Loire : 27.8 % EPLoire : 0.2 %
2018	Etude « zones d'expansion des crues »	~ 56 000 € TTC (pour le bassin du Loir uniquement)	Agence de l'eau : 60 % FEDER (Europe) : 40 %

<u>Total études sur 6 ans</u> : 149 k€ environ sur un territoire de 7200 km2, soit un équivalent de 37 k€ d'étude si rapporté à la taille moyenne d'un SAGE en France

Rq : ont été aussi financées : l'animation (1.5 ETP), des actions de communication et des stages

GT « continuité écologique » Présidé par M. Laurent BOREL

GT « continuité écologique »

GT « continuité écologique » Présidé par M. Laurent BOREL

### Propositions du GT « continuité écologique »

### Le groupe de travail :

- Rappelle l'importance d'améliorer la connaissance, de structurer des bases de données.
- ❖ Propose de **mettre en valeur les actions conduites** par les structures et de renforcer la communication sur le SAGE

GT « continuité écologique » Présidé par M. Laurent BOREL

### Propositions du GT « continuité écologique »

Concernant la **gestion coordonnée des vannages** (ouverture hivernale) sur le cours principal du Loir, le groupe de travail :

- ❖ Propose de rester pour l'instant sur du volontariat (ne pas prévoir pour l'instant l'inscription de la gestion coordonnée dans le règlement du SAGE), de s'appuyer et sur ce qui existe et le renforcer, de faire le point sur les moyens disponibles.
- Souhaite qu'une réflexion soit conduite pour la **gestion des vannages sur les affluents du Loir**



GT « continuité écologique » Présidé par M. Laurent BOREL

### Propositions du GT « continuité écologique »

Concernant les objectifs de taux d'étagement sur « l'axe Loir », le groupe de travail :

- ❖ Indique que le calcul du taux d'étagement pour « l'axe Loir » doit s'effectuer à la masse d'eau pour le cours principal du Loir, en conformité avec le SDAGE.
- ❖ Mais soulève la question de la faisabilité d'atteindre les objectifs de taux d'étagement sur le cours principal du Loir pour sa partie aval, fixés par le SAGE. En particulier l'objectif de taux d'étagement n'est pas jugé atteignable sur la masse d'eau du Loir aval (classée en liste 2 et en Domaine Public Fluvial)

Le groupe de travail demande que cette question soit posée lorsqu'aura lieu la révision du SAGE.

Remarque : une nouvelle rédaction relative à la question des ouvrages est attendue pour le nouveau SDAGE (échéance mars 2023), un point sur la question du taux d'étagement pourra être réalisé suite à ces nouveaux éléments.

GT « continuité écologique » Présidé par M. Laurent BOREL

### Propositions du GT « continuité écologique »

- ➤ La CLE a-t-elle des questions, remarques ?
- ➤ La CLE souhaite-t-elle modifier, valide-t-elle les propositions issues du groupe de travail ?

GT « gestion quantitative » Présidé par M. Claude JAUNAY

GT « gestion quantitative »

GT « gestion quantitative » Présidé par M. Claude JAUNAY

### GT « gestion quantitative » : étude "volumes prélevables"

Rappel : Une étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant et détermination de volumes prélevables a été conduite par l'EP Loire pour le compte de la CLE et finalisée en 2017.

**Concertation** réalisée tout au long de la démarche avec des groupes de travail associant *OFB, Chambres d'agriculture, FDSEA28, DREAL, Fédérations de pêches, DDT, collectivités locales, ARS, conseils départementaux, AELB, associations, etc.* 



#### Rappel des objectifs:

- Améliorer les connaissances sur la ressource en eau,
- Définir des volumes prélevables et des débits et niveaux objectifs,
- Élaborer un programme de mesures afin de résorber les déficits quantitatifs observés.

<u>Suites</u>: les résultats de l'étude n'ont pas été mis en œuvre car une révision du SAGE était requise. Le programme de mesures n'a pas été déployé.

GT « gestion quantitative » Présidé par M. Claude JAUNAY

### GT « gestion quantitative » : étude "volumes prélevables"

L'étude avait défini un plan d'actions 2018-2023 pour améliorer l'état quantitatif de la ressource en 8 axes prioritaires et 32 mesures :

n°	Axes prioritaires	Nb de mesures associées
1	Améliorer les connaissances sur l'état quantitatif de la ressource en eau	5
2	Sensibiliser les usagers aux économies d'eau	4
3	Améliorer et sécuriser les systèmes AEP	4
4	Améliorer les pratiques agricoles et optimiser l'irrigation	4
5	Agir sur les pratiques des industriels et optimiser les consommations d'eau	2
6	Améliorer la gestion des plans d'eau et des ouvrages hydrauliques	3
7	Adapter le dispositif de gestion de crise	2
8	Communiquer sur l'étude « volumes Prélevables » et suivre sa mise en oeuvre	8

Ce plan d'action ne semble a priori pas être connu ni suivi en tant que tel, bien que certaines actions aient été engagées par ailleurs (ex: réduction pertes réseaux AEP,...).

GT « gestion quantitative » Présidé par M. Claude JAUNAY

### GT « gestion quantitative » : étude "volumes prélevables"

Le groupe de travail :

Souhaite mettre en œuvre dès à présent le plan d'action proposé par l'Etude Volumes Prélevables pour les actions réalisables

<u>Implication</u>: Travail à conduire (CLE du SAGE, groupe de travail ?) pour analyser ces actions, communiquer auprès des maîtres d'ouvrage, structurer la maîtrise d'ouvrage, suivre la mise en œuvre et l'avancement

=> Souhaite une réunion de travail sur le plan d'action de l'EVP, et sur l'amélioration de la connaissance/suivi sur le volet quantitatif (notamment petits affluents, TBV)

GT « gestion quantitative » Présidé par M. Claude JAUNAY

### GT « gestion quantitative » : étude "volumes prélevables"

### Le groupe de travail :

❖ Souhaite prendre en compte les résultats de l'Etude Volumes Prélevables, y compris si cela implique de réaliser un complément d'étude pour correspondre à la labellisation HMUC

### <u>Implications</u>:

- Travail à conduire (CLE du SAGE, Services de l'Etat) pour déterminer si l'Etude Volumes Prélevables actuelle peut être labellisée HMUC ou si, plus probablement, un complément d'études est nécessaire et lequel
- Si un complément d'études est nécessaire : sollicitation de la CLE du SAGE pour porter cette étude. (Remarque : point d'attention sur les financements)

GT « gestion quantitative » Présidé par M. Claude JAUNAY

Propositions du GT « gestion quantitative » : Argance

Argance = un affluent du Loir en 72 et 49. Le bassin versant le plus déficitaire du SAGE : déficit estival et hivernal.



En synthèse, le groupe de travail :

- Relève un fort besoin de travailler sur l'Argance, avec deux axes : gérer la crise actuelle à court terme, et rétablir l'équilibre quantitatif à moyen terme à partir d'une situation de déficit structurel.
- Pose la question de l'opportunité d'une étude, dont il faudra d'abord définir le contenu
- Pose la question de la maîtrise d'ouvrage des actions sur l'Argance
- Souhaite la mise en place d'un groupe de travail sur l'Argance

GT « gestion quantitative » Présidé par M. Claude JAUNAY

#### Propositions du GT « gestion quantitative » : divers

#### Le groupe de travail :

- Souhaite qu'un point soit fait sur la situation des nappes souterraines sur la base des données disponibles (nappes baissières,...)
- Souhaite un travail sur l'impact du changement climatique (communication,...)
- Souhaite que la CLE poursuive son appui sur le volet quantitatif aux maîtres d'ouvrages locaux
- Souhaite que le CLE étudie la question du respect des objectifs de débits (notamment débits objectifs aux points nodaux)

GT « gestion quantitative » Présidé par M. Claude JAUNAY

#### Propositions du GT « gestion quantitative »

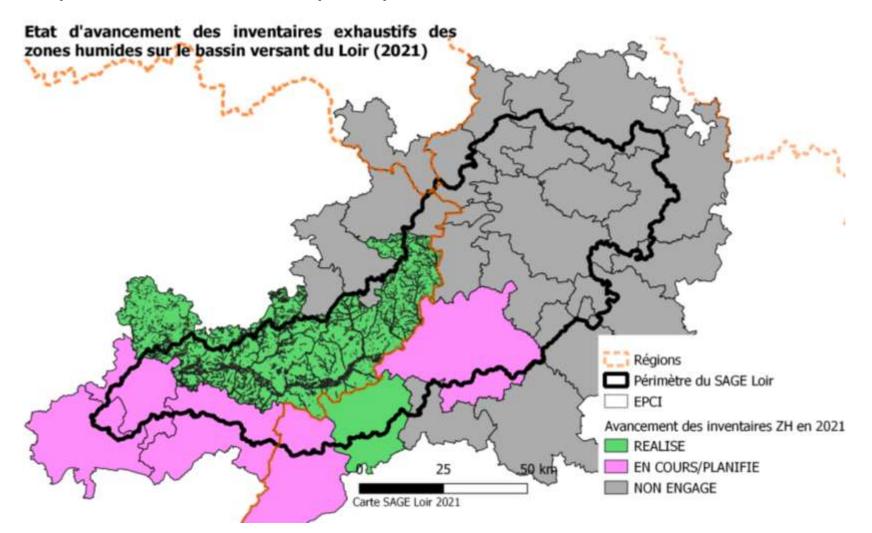
- ➤ La CLE a-t-elle des questions, remarques ?
- ➤ La CLE souhaite-t-elle modifier, valide-t-elle les propositions issues du groupe de travail ?

GT « qualité des milieux » Présidé par M. Martial LECOMTE

GT « qualité des milieux aquatiques et humides »

GT « qualité des milieux » Présidé par M. Martial LECOMTE

#### GT « qualité des milieux aquatiques et humides » : inventaires ZH

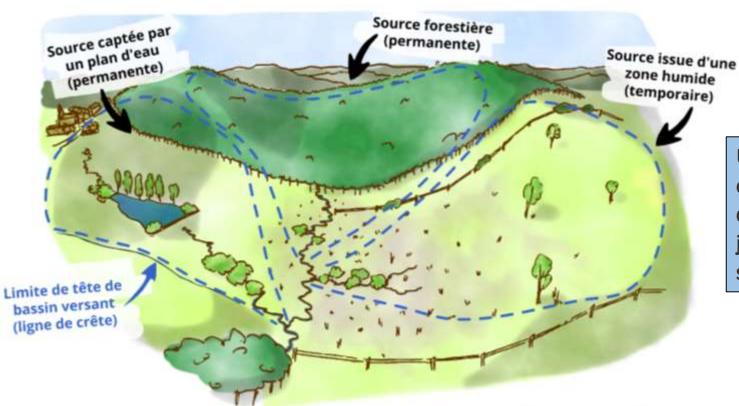


GT « qualité des milieux » Présidé par M. Martial LECOMTE

GT « qualité des milieux aquatiques et humides » : notion de tête de BV

### Les têtes de bassin versant

Les zones de source qui donnent naissance aux ruisseaux



Une grande part des enjeux de qualité et de quantité d'eau se jouent sur ces zones situées à l'amont.

GT « qualité des milieux » Présidé par M. Martial LECOMTE

#### Propositions du GT « qualité des milieux aquatiques et humides »

#### Le groupe de travail :

- Souhaite que la CLE réalise une étude de localisation et de caractérisation des têtes de bassins versants, après une concertation sur la méthodologie de l'étude.
- => En cohérence avec le PAGD du SAGE et la Feuille de route

#### DISPOSITIONS CE.11 PRESERVER LES TETES DE BASSIN VERSANT

Conformément aux dispositions 11A-1 du SDAGE Loire-Bretagne, la structure porteuse du SAGE propose d'ici 2014 en concertation avec les porteurs des programmes contractuels et l'appui d'un comité technique spécifique :

une localisation des « têtes de bassins versants » en intégrant si nécessaire les caractéristiques propres du territoire et en complétant éventuellement les définitions actuelles du SDAGE Loire-Bretagne (cf. cartographie 11) ;

la typologie des têtes de bassin-versant identifiées sur la base des critères écologiques et hydrologiques prédéfinis au regard notamment des enjeux du SAGE Loir ;

un guide ou cahier des charges relatif aux préconisations de gestion et de préservation de ces espaces.

Les programmes contractuels « milieux aquatiques » intègrent d'ici 2016 les conclusions de cette étude dans la définition de leur plan d'actions.

GT « qualité des milieux » Présidé par M. Martial LECOMTE

#### Propositions du GT « qualité des milieux aquatiques et humides »

#### Le groupe de travail :

- Indique que, dans un second temps, un guide ou cahier des charges de gestion de ces espaces pourrait être réalisé.
- Souhaite que la connaissance des **drainages** soit améliorée et leur prise en compte renforcée.
- ❖ Rappelle l'importance des actions de la CLE en priorité sur les travaux de restauration (actions de communication, de suivi global de ces actions,...), puis le travail sur la prise en compte des plans d'eau dans les programmes contractuels. Ensuite viennent les inventaires de cours d'eau (compiler et veiller à la cohérence) et la prise en compte des milieux dans les documents d'urbanisme.



GT « qualité des milieux » Présidé par M. Martial LECOMTE

Propositions du GT « qualité des milieux aquatiques et humides »

- ➤ La CLE a-t-elle des questions, remarques ?
- ➤ La CLE souhaite-t-elle modifier, valide-t-elle les propositions issues du groupe de travail ?

Bilan du plan d'actions proposé en groupes de travail thématiques

## Bilan du plan d'actions proposé en groupes de travail thématiques

GT	Action
Continuité	Réflexion sur la <b>gestion des vannages</b> sur <b>les affluents</b> du Loir (volontariat)
Milieux	Etude de localisation-caractérisation des têtes de bassin versant
Quantitatif	Travail sur le <b>plan d'action de l'étude EVP</b>
Quantitatif	Travail sur la <b>prise en compte des résultats de l'étude EVP</b> (complément d'étude,)
Quantitatif	Mise en place d'un groupe de travail sur l'Argance
Quantitatif	Point quantitatif : sur la situation des <b>nappes souterraines</b> , sur le <b>respect des DOE</b> , sur l'impact du <b>changement climatique</b>
*	Communication : voir point suivant de l'ordre du jour

#### Bilan du plan d'actions proposé en groupes de travail thématiques

- ➤ Bilan sur les propositions
- Quelles sont les actions prioritaires selon la CLE ?

Une comparaison entre les actions et les moyens financiers et humains disponibles sera faite au fur et à mesure que le chiffrage se précisera (concertation sur les méthodologies,...).

### Bilan du plan d'actions proposé en groupes de travail thématiques

### <u>Cas particulier de la révision du SAGE :</u>

- ❖ Le SAGE a été approuvé par arrêté le 25 septembre 2015 pour 6 ans → 25 septembre 2021
- Il ressort des groupes de travail que les acteurs sont mitigés sur l'intérêt d'une révision du SAGE, cela ne ressort pas comme une priorité.
- ❖ Il est proposé que la question d'une révision du SAGE soit étudiée en 2022 au regard du nouveau SDAGE 2022-2027 (parution attendue en mars) et en lien avec les services de l'Etat.
- La CLE valide-t-elle ce principe ?



# Ordre du jour

- 1. Nouvel arrêté de composition de CLE, accueil des nouveaux élus
- 2. Retour sur le Bureau et la Commission inondations
- 3. Retour sur les trois groupes de travail techniques et plan d'actions 2022
- 4. Plan de communication 2022
- 5. Avis sur le SCoT des Territoires du Grand Vendômois
- 6. Questions diverses

### Plan de communication 2021

### 5 thématiques priorisées par les groupes de travail

Têtes de bassins versants

Impacts du changement climatique

Renforcer la communication sur le **SAGE** 

Zones humides (auprès des collectivités), Cartographie des zones humides inventoriées

Travaux et actions réalisés
pour permettre à chaque
acteur de savoir ce qui se
fait sur le bassin
(via tableau de bord, site du
SAGE, cartographie des
actions,...)

### Plan de communication 2021

#### Propositions d'actions de communication 2022

Maintien et mise à jour du site internet <a href="https://www.sage-loir.fr">www.sage-loir.fr</a>

Projet 3 à 4 lettres numériques en 2022 (environ 1 par trimestre)

Communication à conduire auprès de la CLE?

Projet 2 plaquettes de communication

- 1 plaquette sur les zones d'expansion de crues pour valoriser l'étude réalisée
- 1 plaquette à définir (possibilités : changement climatique, ou têtes de bassin versant)

Possibilité sur demande :

Diffusion de communiqués de presse à l'occasion des CLE

Communication directe auprès des collectivités

Zones humides : proposition de solliciter les
collectivités n'ayant pas prévu la réalisation d'un
inventaire des zones humides

### Plan de communication 2021

### Propositions d'actions de communication 2022

- ❖ La CLE a-t-elle des remarques sur les actions communication 2022 ?
- ❖ La CLE valide-t-elle le plan d'actions de communication 2022 ?



# Ordre du jour

- 1. Nouvel arrêté de composition de CLE, accueil des nouveaux élus
- 2. Retour sur le Bureau et la Commission inondations
- 3. Retour sur les trois groupes de travail techniques et plan d'actions 2022
- 4. Plan de communication 2022
- 5. Avis sur le SCoT des Territoires du Grand Vendômois
- 6. Questions diverses

#### Rappel SCoT et lien avec le SAGE



**SCoT** = le Schéma de Cohérence Territoriale :

- un projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire
- conçu dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable
- dure 10 à 20 ans
- doit respecter les principes du développement durable
- aborde des sujets en lien avec l'eau mais pas uniquement

#### Rappel SCoT et lien avec le SAGE

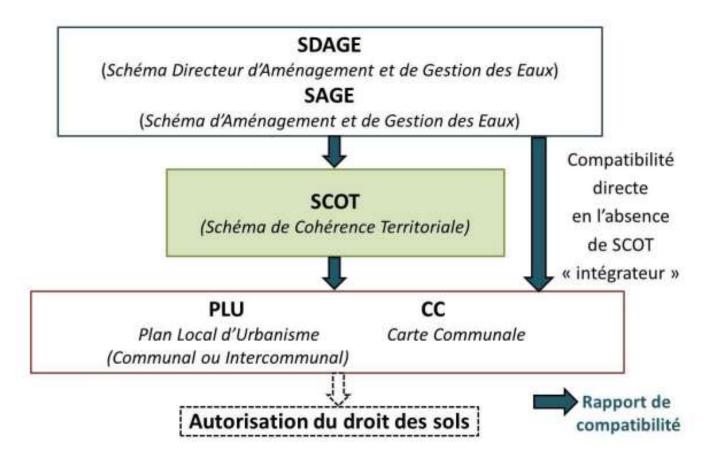
**SCoT** = le Schéma de Cohérence Territoriale :

- **Est composé de 2 documents :**
- le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS, qui remplace l'ancien PADD)
   propose une stratégie de développement
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) traduit les principes d'aménagement et de développement durable qui ont été fixés par le PAS.

Ces objectifs sont détaillés à travers 13 chapitres thématiques pour le SCoT TGV.

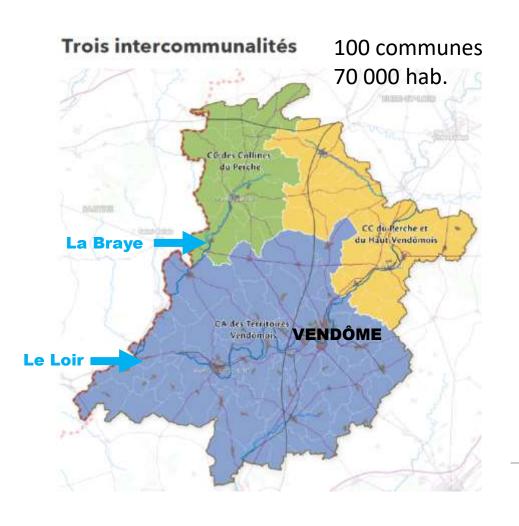
#### Rappel SCoT et lien avec le SAGE

**Consultation obligatoire de la CLE du SAGE** (R. 143-5 du code de l'urbanisme) Le SCoT doit être compatible avec le SAGE.

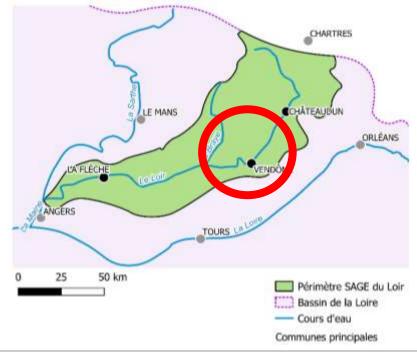


#### Présentation contexte du SCoT TGV





#### A l'échelle du SAGE du Loir :



#### Présentation contexte du SCoT TGV

- **Construction depuis 2017** (5 ans)
- ❖ Concertation importante : Co-construction avec les élus collectivités, les services et acteurs locaux, les personnes associées ; réalisation d'ateliers participatifs, etc.





### Analyse de la compatibilité avec le SAGE

Remarques générales en lien avec les enjeux du sage :

#### ✓ Prise en compte dès le diagnostic de :

- La question de la disponibilité des ressources naturelles
- L'état quantitatif médiocre des nappes phréatiques, et la présence d'une Zone de Répartition des Eaux
- Les problèmes qualitatifs et quantitatifs pour de la ressource en général, en lien avec l'urbanisation diffuse, le recul des zones humides, la dégradation de la qualité de l'eau par les pressions agricoles, l'appauvrissement des milieux
- Le risque inondation
- o Etc.

#### Analyse de la compatibilité avec le SAGE

Remarques générales en lien avec les enjeux du SAGE :

#### ✓ Prise en compte dans le <u>DOO</u> de :

- Protection des zones humides
- o Préservation d'une **trame bleue** fonctionnelle (cours d'eau), renaturation
- Préservation et reconquête des zones d'expansion des crues
- Désimperméabilisation des sols, retenue et infiltration des eaux de pluie en amont
- Préservation des haies bocagères et des prairies
- Lutte contre le changement climatique (séquestration du carbone,...)
- Prévention des inondations liées aux débordements de cours d'eau, remontées de nappe et ruissellements
- Lutte contre les pollutions diffuses des captages d'eau potable
- o Economies d'eau
- o Etc.

### Analyse de la compatibilité avec le SAGE

#### Règlement du SAGE

Article 1: Les nouveaux projets sur les cours d'eau classés en réservoir biologiques sont conditionnés. Le territoire du SCoT TGV est concerné pour plusieurs cours d'eau (Réveillon, Houze, Gratte-Loup, Boulon,...).

**Remarque** : le SCoT pourrait mentionner la présence de ces réservoirs biologiques (liste et/ou cartographie).

Article 2: Les nouveaux projets dans le lit majeur d'un cours d'eau sont conditionnés (protection des zones d'expansion de crue)

Remarque : le SCoT pourrait intégrer la cartographie des zones d'expansion de crue.

### Analyse de la compatibilité avec le SAGE

#### PAGD du SAGE

#### Dispo QE PE 3:

« Les collectivités concernées par les secteurs prioritaires identifiés (cartographie 6) réalisent dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme un diagnostic environnemental incluant l'inventaire des éléments bocagers. [....] les SCoT assurent la protection des éléments bocagers identifiés comme « stratégiques » [...] » Remarque : Le secteur Braye est concerné (petite proportion du territoire), l'inventaire n'a pas été réalisé.

« Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont compatibles ou rendus compatibles avec **l'objectif de protection des éléments bocagers** fixé par le SAGE Cette protection doit être **effective et précisée dans le règlement textuel et/ou graphique** dans la limite de la compétence propre à chaque document d'urbanisme. »

 ✓ le SCoT prévoit (4D2) « Le maintien, la reconstitution et le développement d'un réseau de haies (exploitées ou non) tout en conservant des îlots agricoles fonctionnels » et « L'appui aux projets de valorisation économique des haies et des espaces boisés. »

#### Analyse de la compatibilité avec le SAGE

#### PAGD du SAGE

#### Dispo CE 7:

« Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, POS, Cartes communales, etc.) sont compatibles ou rendus compatibles avec l'objectif de protection effective et pérenne des cours d'eau fixé par le SAGE. Les documents d'urbanisme intègrent les inventaires de cours d'eau existants sur leur territoire dans le cadre de l'état initial de l'environnement et/ou dans leurs documents graphiques. Les documents d'urbanisme prévoient dans leurs orientations et/ou règlement écrit des mesures protectrices pour ces cours d'eau. »

Remarque : Le SCoT pourrait intégrer les inventaires des cours d'eau existants.

- ✓ 13C2 : « Préservation d'une trame bleue fonctionnelle », « Maintien du fonctionnement naturel des rythmes et évolution des cours d'eau »
- O 13B1 : « Hydraulique : Les ouvrages hydrauliques existants sont entretenus et maintenus. Leur maintien est néanmoins apprécié suivant leur capacité à maintenir, voire à restaurer la continuité écologique des cours d'eaux. L'équipement de petits seuils tels que les anciens moulins ou les ouvrages existants, mais ne produisant pas à ce jour d'électricité (barrages de navigation, barrages d'alimentation en eau potable), est encouragée. »

#### Analyse de la compatibilité avec le SAGE

#### PAGD du SAGE

#### Dispo ZH 4:

« Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, POS, Cartes communales, etc.) intègrent les connaissances acquises sur les zones humides de leur territoire (Cf. ZH-1) et sont compatibles ou rendus compatibles avec l'objectif de protection effective et pérenne des zones humides fixé par le SAGE.

La Commission Locale de l'Eau demande aux collectivités :

- de renseigner dans le cadre de l'état initial de l'environnement, l'inventaire des zones humides « effectives » connues (cf. ZH.1) ; [...] de considérer les modalités d'intégration des inventaires de zones humides dans leurs documents graphiques [...] en fonction du niveau de protection visé : les zones humides peuvent ainsi être classées en zonage N ou en une trame spécifique "ZH" ; [...] de prendre des mesures spécifiques de préservation et de protection »

**Remarque** : Le SCoT pourrait intégrer les connaissances déjà existantes sur les zones humides, et renforcer leur protection. Le DOO pourrait rappeler l'orientation du SAGE.

✓ L' «évolution des surfaces des zones humides» est un indicateur environnemental de SCoT

### Analyse de la compatibilité avec le SAGE

#### PAGD du SAGE

#### Dispo IN 10:

« Les documents d'urbanisme se mettent en compatibilité avec l'objectif d'une meilleure gestion des eaux pluviales du SAGE.

[...] La Commission Locale de l'Eau recommande aux collectivités de réaliser/réviser concomitamment leur document d'urbanisme et leur zonage des eaux pluviales (avec un schéma de gestion des eaux pluviales : voir disposition IN.7). »

**Remarque** : Le SCoT pourrait encourager les porteurs de PLUi à réaliser ce type de schéma en vue d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

#### Analyse de la compatibilité avec le SAGE

#### PAGD du SAGE

#### Dispo AEP 4:

« Les collectivités sont fortement incitées à équiper leurs bâtiments publics de dispositifs économes en eau [...] et à mener une démarche **d'économies d'eau** dans la conception et l'entretien de leurs espaces publics [...]»

**Remarque**: Dans le contexte de déséquilibre quantitatif identifié sur plusieurs secteurs et de changement climatique, le SCoT pourrait aborder la question des économies d'eau, par exemple l'intégration de ce type de démarche dans la conception et l'entretien des espaces et bâtiments publics.

### Analyse de la compatibilité avec le SAGE

- Validation des remarques proposées ?
- Certaines remarques doivent-elles être des réserves ?
- Autres remarques ?
- ➤ Avis global sur le projet de SCoT TGV ?

- ➤ Avis favorable ?
- Avis favorable avec recommandations?
  - Avis favorable avec réserves ?
    - Avis défavorable ?



# Ordre du jour

- 1. Nouvel arrêté de composition de CLE, accueil des nouveaux élus
- 2. Retour sur le Bureau et la Commission inondations
- 3. Retour sur les trois groupes de travail techniques et plan d'actions 2022
- 4. Plan de communication 2022
- 5. Avis sur le SCoT des Territoires du Grand Vendômois
- 6. Questions diverses

# Questions diverses



## Merci pour votre attention

Président: M. Alain BOURGEOIS

#### Contact cellule d'animation :

Marie JAOUEN, chargée de mission SAGE 06 85 24 41 62

Marie.JAOUEN@eptb-loire.fr

basée à Angers dans les locaux de la DDT

# www.sage-loir.fr



#### Nos partenaires financiers





